

## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 22 mars 2022**

Convocation adressée le 13/03/2022 par le Directeur de l'école.  
Le Conseil d'école s'est réuni le 22 mars 2022, à 18H30, à l'école.  
Secrétaire de séance : Mme Jaumeau

### **Membres de droit présents**

Nom	Qualité
<b>PRESIDENT</b>	
M. Biet, M. Laval	Directeurs
<b>EDUCATION NATIONALE</b>	
Mme Faisant, Mme Lecoeur, Mme Darras, Mme Delannoy, Mme Rabia, Mme Margaux	Enseignantes
Mme Coton, excusée	IEN
<b>ÉLU.E.S</b>	
M. Damidaville M. Turpin,	Elu du SIRIS Maire SMA
<b>PARENTS D'ELEVES</b>	
Mme Dubois, Mlle Davière, Mme Jaumeau. M. Daniel	Elu.e.s titulaires Élu.e.s suppléants
<b>LE DDEN</b>	
Mme Gugger	

### **Membres invités**

Nom	Qualité
Valérie Rouilly	RASED

### **Membres absents**

Nom	Qualité
Mmes Dupuis, Knopp, Février, Bonneau, Boyer,	Enseignantes

Pour introduction, le Président nomme un secrétaire de séance : Mme Jeumeau

### **1. Approbation du compte-rendu du 1er Conseil d'école**

### **2. Présentation des nouveaux budgets scolaires**

Une somme globale de 14 000 € est allouée pour le fonctionnement des classes du RPI pour l'année 2022. C'est la même somme qu'en 2021 mais avec une légère baisse d'effectif.

Pour la deuxième année consécutive, le budget alloué ne permettra pas d'offrir le traditionnel livre ou le spectacle de Noël jusque-là financés par le SIRIS.

### **3. Point sur le protocole sanitaire**

À compter du 14 mars 2022, le protocole sanitaire est passé au niveau 1 pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires.

Ce passage au niveau 1 implique notamment :

- La fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves.
- La fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives.
- Les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.

Le passage au niveau 1 implique également la fin de l'obligation du port du masque en intérieur pour les élèves de l'école élémentaire.

Malgré tout, pour tout enfant ou parent qui le souhaite, le port du masque est accepté.

Dans le cadre des transports, le masque reste obligatoire.

### **Détection d'un cas positif en classe, les consignes adressées aux familles :**

*Votre enfant peut poursuivre les apprentissages à l'école. Il devra réaliser, deux jours (J2) après le dernier contact avec le cas confirmé ou immédiatement si le dernier contact a eu lieu depuis plus de 2 jours, un autotest ou, si vous le souhaitez, un test antigénique dans une pharmacie ou un test PCR dans un laboratoire de biologie. Quel que soit le type de test réalisé, ces tests sont gratuits pour les mineurs. L'autotest est délivré gratuitement en pharmacie sur présentation de ce courrier.*

*→ Si l'autotest ou le test est négatif, votre enfant continue de suivre normalement les cours à l'école. Il peut également continuer à bénéficier des activités périscolaires ;*

*→ Si l'autotest ou le test est positif, vous êtes invité à en informer le directeur de l'école. Votre enfant devra alors être isolé à domicile pour une durée de 7 jours. Cette durée pourra cependant être réduite si, à partir du 5ème jour, votre enfant réalise un test RT-PCR ou antigénique dont le résultat est négatif et s'il n'a aucun symptôme depuis 48 heures.*

*Si toutefois votre enfant a contracté la Covid-19 au cours des deux derniers mois, il n'y a pas d'obligation de réalisation d'un autotest ou d'un test.*

*Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.*

*Notre inspection a mis un dispositif plus contraignant, l'autotest doit être suivi d'un test antigénique. Quand cas positif dans la classe, il est préconisé le port du masque dans la classe.*

M. BIET alerte également sur la fatigue du personnel communal liée notamment aux tâches supplémentaires liées à la désinfection. Question : Pourquoi n'y a-t-il plus de désinfection dans certaines classes le midi à Saint Martin d'Abbat ?

#### **4. Bilan des actions pédagogiques du second trimestre**

**GDP :** Projet jeux, suite. Découverte et expérimentation de nouveaux jeux, mise en place d'une séance hebdomadaire.

Séances de musiques avec Mme Guéquière, intervenante, sur le thème « Musique ludique ».

Développer le goût de la lecture : intervention du réseau de bibliothèques de la communauté de communes à l'école et dans les bibliothèques. Sont venues à l'école pour lire des contes et les classes invitées pour visite de la médiathèque...

Participation à la course aux nombres, épreuve nationale de mathématiques.

Intervention d'une dentiste dans les deux classes pour de la prévention bucco-dentaires, jeudi 24 mars 2022.

Création de cartes de vœux pour les aînés de la commune (avec le CCAS de Germigny). Belle initiative, a créé du lien avec les enfants et les personnes âgées.

**SMA :** Intervention de la Brigade de protection des familles (classes CM1 et CM2). Intervention de la gendarmerie de Pithiviers notamment sur les dangers des réseaux sociaux.

Classe de découverte aux Sables d'Olonne du 07 au 11 mars (classe de Mme Knopp) puis du 27/06 et au 01/07 (Classe de Mme Lecoœur) pour les MS et GS. La classe qui est partie, ravie de l'expérience, enrichissante. Coût : 305 € par enfant. Le SIRIS a participé pour 4 000 €, vente des sacs marins : 800 € de bénéfiques, financement de l'APE à hauteur de 600 €. Pour les familles, participation de 125 €, financement par la coopérative scolaire également.

Intervention d'une conteuse sur le thème « Autour du Monde ». Classes de Mmes Boyer et Darras. Elle revient pour un atelier « écriture », financé par la coopérative scolaire.

Concert JMF pour la classe des Ce1-Ce2.

Sensibilisation à la pêche avec la fédération de pêche du Loiret, classe de M. Laval et Mmes Darras et Boyer.

Séances de piscine pour 7 classes. Les maternelles ne seront plus incluses dans ces séances de piscine. Ce sont la Communauté de Communes qui finance les transports.

Participation à la course aux nombres, épreuve nationale de mathématiques.

Intervention USEP « égalité fille-garçon » avec les CM1 et CM2. 4 ateliers : débat sur les sports féminin/masculin, foot, danse et boxe. Référents USEP encadrent ces activités.

Pourquoi les cotisations sont en baisse ? Il y a moins de licenciés.

#### **5. Actions pédagogiques à venir**

**GDP :** Sortie à Fréteval (41) au château des énigmes le vendredi 20 mai. Différentes énigmes et escape game.

Visite de la médiathèque et participation à des ateliers « Jeux de société ».

Séances de piscine du 02/05 au 25/05 pour les CP de Mme Delannoy et du 06/06 au 01/07 pour les celle de M. Biet.

**SMA :** Participation au cross de circonscription à Dampierre pour les cycles 3, le 30 mars.

En espérant avoir quelques sélectionnés pour le cross départemental, le 6 avril.

Sortie au château de Meung-sur-Loire pour les PS et MS avec une visite et un atelier couronne.

Prise de contact avec le centre équestre de Saint Martin d'Abbat pour les PM et MS.

Visite d'élèves de CM2 pour lire contes aux enfants de maternelle

Une matinée d'ateliers organisée avec les CM2 pour les enfants des classes maternelles.

#### **6. La mise en œuvre du projet LEN (Label École Numérique)**

Grâce au dispositif de co-financement municipalités-éducation nationale, le SIRIS a pu équiper trois classes avec un TNI (Tableau Numérique Interactif). Ce matériel fonctionne très bien, permet de dynamiser les apprentissages et suscite une meilleure attention de la part de nos élèves.

L'équipe enseignante souhaite remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont permis la bonne réalisation de ce projet, principalement Mme Ferreira Martins et M. Damidaville (Siris), M. Bacon (ERUN) et M. Berthon (conseiller municipal GDP) ainsi que tous les autres contributeurs, notamment le personnel communal.

Partage entre enseignants sur l'apprentissage de cet outil. Première initiation a été organisée. Formation prévue sur cet outil.

## **7. Précisions sur les séances de cuisine et la distribution de sucreries.**

Lors d'une rencontre des parents élus avec Mme Coton, inspectrice de la circonscription, ce thème a été évoqué. À l'issue de la réunion, les deux textes de référence sur le sujet ont été envoyés aux écoles par Mme Coton :

- La sécurité des aliments : CIRCULAIRE N°2002-004 DU 3-1-2002
- L'hygiène et la santé dans les écoles primaires [8eduscol.education.fr/D0059](http://8eduscol.education.fr/D0059)

L'équipe enseignante précise qu'il y a une différence entre les ateliers cuisine et autres activités pédagogiques autour de la nourriture et les distributions de gâteaux et bonbons chronophages et peu diététiques.

Souhait de ne pas manipuler de la nourriture dans les classes (protocole sanitaire et PAI), vote au sein de l'équipe enseignante, ce qui crée une perte de convivialité. Décision prise pour l'année. Revenir sur une décision en cours d'année est injuste par rapport aux enfants dont les anniversaires sont passés. Parents non satisfaits. Thème abordé aussi avec Mme Coton et les parents élus.

Les textes n'interdisent pas la cuisine en classe, ni d'apporter un gâteau d'anniversaire.

Maintien de la cohésion de l'équipe enseignante sur ce sujet. L'équipe enseignante souhaite que toutes les classes soient traitées de la même manière. Il est proposé qu'il y ait une communication sur cette position afin de l'expliquer. M. Laval précise qu'une communication a été faite.

Il est rappelé que les décisions pédagogiques n'ont pas à être dans le règlement intérieur.

Cette décision sera réétudiée en septembre, en conseil de maîtres, pour l'année prochaine. Il est préconisé une meilleure communication.

## **8. Bilan des visites DDEN**

Préconisations demandées :

- Absence de panneau de point de rassemblement au Grand-Clair. → Installé depuis.
- Exercices de sécurité pour le restaurant scolaire à prévoir (SIRIS). A envisager également pour le périscolaire. M. TURPIN indique que cela s'organise avec les pompiers, il en parlera au Lieutenant de Châteauneuf.
- Porte sans dénomination : il reste quelques portes à dénommer.
- Regret qu'il n'y ait pas de médecine du travail pour les enseignants.

## **9. Retour sur les PPMS**

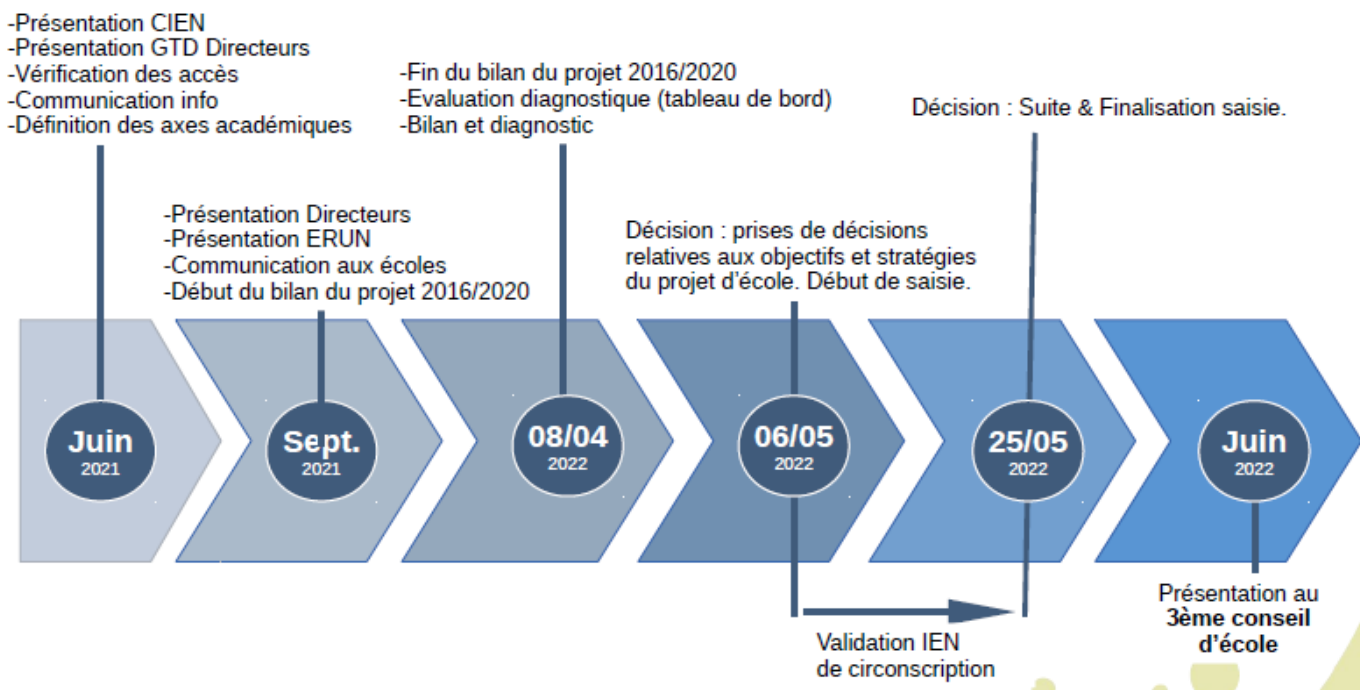
GDP : L'exercice de Mise en sécurité « Risque Majeur » programmé le 18 janvier est reporté en période 5.

SMA : Un exercice incendie a été réalisé et un autre dans le cadre de vigipirate sera réalisé plus tard.

## 10. Échéancier du nouveau projet d'école et modalités de rédaction

### Projet d'école : planning de mise en place

Calendrier modifié au 27/01/2022



#### Les trois axes sur lesquels s'articulera le nouveau projet d'école :

- **Axe n°1 : Assurer l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves**
- **Axe n°2 : Stimuler l'ambition scolaire pour tous les élèves**
- **Axe n°3 : Agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite**

Un conseil des maîtres se tiendra fin mars pour élaborer ce nouveau projet d'école. Un projet a déjà été rédigé. Présentation lors du 3<sup>ème</sup> conseil d'école en juin 2022.

#### **11. Les demandes et réalisations (matériel et travaux)**

Acquisition et installation d'un tableau blanc à côté du TNI dans la classe 2 (SMA). Mme Boyer souhaiterait ce tableau, l'école de Germigny peut en prêter un, avec accord du Maire. Demande faite auprès du SIRIS également.

Demande de stores dans la classe équipé d'un TNI au Grand-Clair.

Réfection de la classe 3 à SMA (rafraîchissement de peinture). M. Turpin indique qu'il y a une réunion le 28 mars, et le budget communal sera évoqué le 5 avril, la demande sera étudiée.

Végétalisation du carré de verdure dans la cour de Germigny des Prés. En attente de l'autorisation du Maire. L'APE a donné un sachet de bulbes.

## 12. Questions des parents

Quelle est la date de la réunion pour l'aménagement de la cour des maternelles ?

M. Turpin rappelle qu'il y a une réunion sur le budget le 5 avril. Il est demandé une date de RV d'ici la fin de l'année scolaire, suite à la première date annulée. Il est demandé une programmation dans le temps, notamment pour échanger sur des idées d'aménagement afin de voir ce qui peut être envisagé sur le court ou moyen terme. M. Damidaville demande qui doit être prévenu auprès de l'APE pour ce RV. Demande doit être envoyée sur l'adresse mail de l'APE.

Est-ce qu'une journée d'intégration des maternelles est prévue ?

Une journée est prévue. Cette intégration dure une heure et les parents sont reçus. Elle a lieu, en général fin mai – début juin. Pour l'instant, la date n'a pas été fixée.

Quand aura lieu la visite du collège pour les classes de CM2 ? Faut-il prévoir du covoiturage pour les parents ? En attente de réponse du collège pour le moment. Si cela se fait, les parents doivent s'organiser en covoiturage. En général, il y a un temps à l'extérieur.

-Est ce que la fête des écoles aura bien lieu le 11/06/22 ? La date est confirmée. L'APE et les parents d'élèves seront sollicités. Un courrier sera préparé pour être distribué auprès de tous les parents pour la préparation de cette fête. Date proposée : le mardi 26 avril 2022 à 18h30.

-L'APE souhaite proposer une intervention sur le temps scolaire pour informer les enfants sur les violences sexuelles et le harcèlement moral et physique.

Elle sera prise en charge par l'APE et réalisée par un prestataire agréé. Qu'en pensez-vous ?

Très favorable à cette initiative. Intervention de l'association « les colosses aux pieds d'Argile », agréé par l'Education Nationale, en 2 temps : interventions en classe et organisation d'une réunion publique à l'intention des parents. A partir du CE2. Il est possible de cibler sur une intervention en particulier.

Intervention des membres du RASED pourrait être intéressante également.

L'APE transmettra le devis.

-Question au SIRIS : Quelles sont les mesures mises en place après les incidents sévères survenus lors de la pause du midi ?

Réunion a été organisée sur le sujet.

Il a été remonté 3 incidents sévères par les parents auprès de l'APE.

M. Damidaville précise que le personnel de la cantine est dans la cour et remonte cette information auprès des enseignants. Une procédure est en place. Il demande que cela soit remonté.

M Laval n'a pas eu de remontées sur un incident sévère. Il précise que le personnel de la cantine l'informe lorsqu'il y a un événement particulier (fiche incident auprès du SIRIS, parents et enseignants avertis). Il indique que si c'est un ou deux incidents, c'est peu par rapport au nombre d'enfants.

## 13. Question des enseignants :

Comment sera remplacée Mme Coralie Orsin, ATSEM de la classe de Mme Faisant. M. TURPIN ne sait pas aujourd'hui répondre à cette question. Le budget sera voté le 12 avril.

Un enfant n'ayant pas de carte de transport et personne ne vient le chercher (parents qui ne peuvent venir le récupérer), comment fait-on pour cet enfant ?

M. Damidaville indique qu'il va voir avec la présidente du SIRIS sur cette question.

Date du prochain conseil d'école : **jeudi 23 juin 2022** à 18h30 à Saint Martin d'Abbat.

Fin de la séance à 21h05.

Le 22 mars 2022

à Germigny-des-Prés,

Le directeur de l'école, président de séance

Nom, prénom, signature

BIET Christophe

La secrétaire de séance,

Jeameau Delphine,